

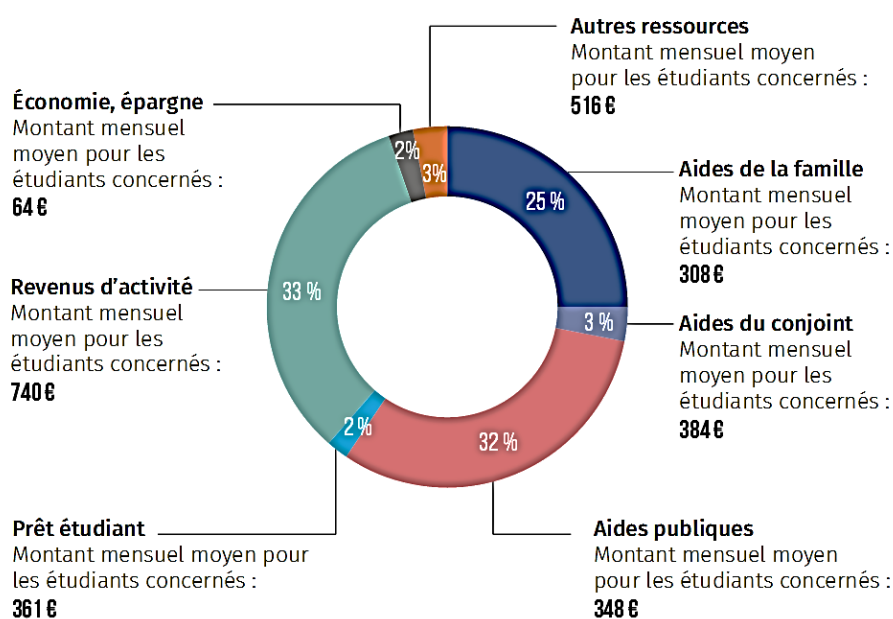


Guide du financement des études 2016/2017

Nous sommes de ceux qui partagent l'idée que l'égalité des chances est un champ privilégié d'émancipation sociétale. Le renforcement des dispositifs d'ouverture sociale vient enrichir depuis plus de 10 ans les pratiques de mixité culturelle et sociale, expression selon nous de la manière de former nos élèves à l'agilité intellectuelle, sociale, culturelle et émotionnelle.

Notre objectif est de permettre la détection et l'accompagnement des élèves talentueux et prometteurs confrontés à des contraintes économiques ou sociales. Le dispositif est structuré sur deux axes, l'ouverture sociale et le handicap. L'action s'organise autour des trois champs suivants : l'accès à la formation, l'accompagnement pendant le programme de formation et l'insertion professionnelle de ces élèves.

RESSOURCES MENSUELLES MOYENNES DES ÉTUDIANTS



Lecture : L'aide de la famille représente 25 % des ressources mensuelles moyennes des étudiants. Pour les étudiants qui bénéficient de cette ressource, le montant mensuel moyen de cette aide est de 308 €.

Source : [Enquête nationale Conditions de vie des étudiants 2016 OVE](#)



Comment financer ses études au Groupe ESC Clermont ?

Poursuivre ses études dans une Grande Ecole de management représente un investissement non négligeable.

Notre Ecole oriente ses étudiants vers différentes sources de financement :

- Le recours aux prêts bancaires,
- Les aides financières accessibles aux étudiants du Groupe ESC Clermont :
 - Aides du CROUS
 - Aides au logement
 - Autres moyens de financement
 - Aides à la mobilité
- Les aides financières spécifiques à notre école :
 - Bourses de la Fondation Groupe ESC
 - Fonds d'urgence
 - Délais de paiement
- Les périodes en entreprise
- Activités occasionnelles ou régulières / Job Etudiants

Recours aux prêts bancaires

S'adresser au service Admissions et Coursus ou au Bureau des Elèves

De nombreuses banques octroient des prêts étudiants à taux préférentiel. Les conditions de remboursement avantageuses proposées laissent du temps pour trouver un emploi avant d'honorer les premières échéances. Vous retrouverez en annexe les offres proposées par l'ensemble de nos partenaires bancaires.

Prêt avec différé partiel (franchise partielle)

Paiement des intérêts durant les études, remboursement du capital et intérêts restants après l'obtention du diplôme

Prêt avec différé total (franchise totale)

Vous ne commencez à rembourser qu'à la fin de vos études. En attendant, vous ne payez que les assurances.

Prêt étudiant garanti par l'Etat

Afin de faciliter l'accès des étudiants à l'emprunt, un système de prêts bancaires garantis par l'Etat a été mis en place pour tous les étudiants qui le souhaitent. Ce prêt ne fait l'objet d'aucune demande de caution ou de conditions de ressources. Les banques peuvent accorder, à leur convenance, un prêt sans caution d'un montant maximal de 15.000€, pour une durée maximale de 10 ans. Ce dispositif concerne la [Société Générale](#), le [Crédit Mutuel](#), le [C.I.C.](#), les [Banques populaires](#) et les [Caisses d'épargne du groupe B.P.C.E.](#)



Aides financières accessibles aux étudiants

S'adresser au service Admissions et Cours ou au Bureau International

Le Groupe ESC Clermont est habilité à recevoir des boursiers de l'Enseignement Supérieur et accueille des étudiants boursiers sur l'ensemble de ses programmes.

Aides du CROUS

- **Bourses d'Etat** : Les demandes doivent être effectuées chaque année du 15 janvier au 31 mai pour l'année scolaire suivante dans le cadre du Dossier Social Etudiant. Cette procédure lui permet l'obtention d'une bourse sur critères sociaux et/ou d'un logement en résidence CROUS (chambre, studettes, studios, T1 ou T2). Une demande exceptionnelle peut être faite en cours d'année si une situation s'est dégradée. Afin d'être exonéré des frais de sécurité sociale, l'étudiant doit fournir à l'école la notification de bourse.

Calcul	Demande	Réponse	Validation	Notification	Confirmation
A tout moment, accédez au simulateur de bourse ici	Saisissez votre demande en ligne du 15 janv. au 31 mai	Sous 48h, réception du DSE sur votre adresse mail	Sous 8 jours, renvoyez votre DSE et les pièces réglementaires.	Réponse de principe de Crous dans les 30 jours	De juin à oct: l'établissement confirme au CROUS votre inscription

Pour plus d'information :

Le Crous Clermont Auvergne - Service des bourses et du logement
Bâtiment A Niveau 2, 25 rue Etienne-Dolet, 63037 Clermont-Ferrand
Accueil au guichet du lundi au vendredi de 13h à 16h
Accueil téléphonique de 11h à 17h - Tél : 04 73 34 64 20
Sur internet :



BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX 2016-17

Type de bourses	Montant annuel en €	Montant en € – Mensualités 1 à 10
Echelon 0 <i>bis</i>	1 009 €	100,90 €
Echelon 1	1 669 €	166,90 €
Echelon 2	2 513 €	251,30 €
Echelon 3	3 218 €	321,80 €
Echelon 4	3 924 €	392,40 €
Echelon 5	4 505 €	450,50 €
Echelon 6	4 778 €	477,80 €
Echelon 7	5 551 €	555,10 €



• **Aides spécifiques :**

- *L'allocation annuelle* : Cette aide est l'équivalent d'une bourse sur critères sociaux. Elle permet ainsi d'être exonéré des droits universitaires et de la cotisation sécurité sociale étudiante.
- *L'aide spécifique ponctuelle* : Cette aide vise à ce que vous puissiez poursuivre vos études malgré à une situation grave se présentant au cours de l'année universitaire. Votre situation sera attestée par une évaluation sociale.
L'aide ponctuelle est cumulable avec une bourse sur critères sociaux, une allocation annuelle, une aide à la mobilité internationale, une aide au mérite.

Pour plus d'information :

Le Crous Clermont Auvergne - Service Social

Bâtiment E, 25 rue Etienne-Dolet, 63037 Clermont-Ferrand

Les assistantes sociales reçoivent sur rendez-vous :

- au CROUS (site Clos St Jacques) : Rendez-vous au 04-73-34-44-13 ou par mail : service-social@crous-clermont.fr
- Maison Vie Etudiante (Campus des Cézeaux) : Rendez-vous au : 04-73-40-70-22

Planning des Assistantes Sociales 2016/2017					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	 VENDREDI
Matin	MVE ou CROUS sur Rendez-vous	Commission Aides Spécifiques			
Après-midi	CROUS sur Rendez-vous	CROUS sur Rendez-vous	CROUS sur rendez-vous	CROUS sur rendez-vous	CROUS sur rendez-vous

Aides au logement

- **Offre de logement du CROUS** : Les demandes doivent être effectuées chaque année du 15 janvier au 31 mai pour l'année scolaire suivante dans le cadre du Dossier Social Etudiant. Cette procédure lui permet l'obtention d'un logement en résidence CROUS (chambre, studettes, studios, T1 ou T2) et/ou une bourse sur critères sociaux.
- **Logement en foyer étudiant ou en logement H.L.M.** : se référer au site internet de votre CROUS
- **Logement par/chez un particulier** : avec la centrale du logement étudiant <http://www.lokaviz.fr/> ou les acteurs plus classiques de l'immobilier (agence, site internet, journaux...)
- **APL et ALS** : Les étudiants peuvent bénéficier de l'aide personnalisée au logement (A.P.L.) et de l'allocation logement à caractère social (A.L.S.). Ces deux aides sont attribuées par la caisse des allocations familiales ([CAF](#)) sur des critères sociaux (ressources, situation familiale, nature du logement...).



- **CLE (Caution Locative Etudiante) :** La Clé est une garantie de l'Etat qui facilite l'accès à un logement aux étudiants dépourvus de garants personnels.
- **LOCA-PASS :** Destiné à faciliter l'accès des jeunes ou leur maintien dans un logement locatif et adressé notamment aux étudiants boursiers. Il s'agit d'un dispositif à système ouvert dès lors que les conditions à remplir sont observées par les bénéficiaires. Ces aides peuvent prendre deux formes :
 - une avance finançant le dépôt de garantie lors de l'entrée dans les lieux du locataire ; avance sous la forme d'un prêt sans intérêt et remboursable sur une durée maximale de 36 mois ;
 - une garantie assurant au bailleur le paiement des loyers et des charges locatives. Cette garantie couvre jusqu'à 18 mois de loyers et de charges, et prend la forme d'un engagement de caution de l'organisme collecteur, annexé au bail.

Autres moyens de financement

- **Fondation Jacques LAMBERT :** Bourse allant jusqu'à 2500 € destinée à 2 étudiants de PGE 1ère année, de nationalité française, en grande difficulté financière et ayant obtenu d'excellents résultats scolaires l'année précédente et au cours du premier semestre. Pour plus d'information s'adresser au service Admission et Cursus.
- **Bourses municipales/départementales/régionales :** Se renseigner auprès de votre mairie, préfecture et conseil régional d'origine.
- **Bourse d'entreprise ou service social des caisses de retraite :** Se renseigner auprès du Service Social de l'entreprise qui emploie vos parents. Les caisses de retraite peuvent consentir des bourses d'études aux enfants de leurs cotisants. N'hésitez pas à consulter le service social de la caisse de retraite à laquelle cotisent vos parents.
- **La prestation compensatoire au handicap :** étendue aux personnes handicapées de moins de 21 ans. Cette aide personnalisée est calculée par les Maisons départementales des personnels handicapés en fonction du handicap spécifique de l'étudiant et de ses besoins. Pour en savoir plus, consultez votre Maison départementale des personnes handicapées.
- **Fond social des ASSEDIC :** Les étudiants qui ont été inscrits au Pôle Emploi avant leur intégration à l'école peuvent demander à bénéficier d'une aide. Demandez un dossier « Projet personnalisé d'accès à l'emploi ».
- **Le taux annuel de l'aide au mérite :** Elle concerne l'étudiant titulaire d'une mention « très bien » à la dernière session du baccalauréat français et bénéficiaire d'une bourse d'enseignement supérieur.



Aides à la mobilité :

- **Erasmus :** Erasmus est un programme européen d'échanges d'étudiants qui vous permet d'étudier en Europe. Le réseau de contacts assure un bon accueil et un accompagnement quotidien dans vos études à l'étranger.
Renseignez-vous auprès du Bureau International pour connaître les établissements partenaires étrangers.
- **Bourses du Conseil Régional :** Sont pris en charge les étudiants suivant à l'étranger des études faisant l'objet d'une validation dans le cursus suivi en Auvergne. Chaque étudiant perçoit une aide forfaitaire de 500 € (70% versés après le vote par la commission permanente du Conseil régional, soit 350 €, et 30 % après validation du retour de l'étudiant par son établissement, soit 150 €).
La demande doit impérativement être faite avant le début de la période de stage ou de séjour à l'étranger. Saisie du dossier sur [le site de la Région Auvergne](#), puis validation par l'établissement de formation.
- **Bourse Municipal « Villes Jumelles » :** La Ville de Clermont-Ferrand, participe, sous condition de ressources, aux frais de stage ou d'étude dans l'une des Villes suivantes : Aberdeen, Regensburg ou Oviedo. Le dossier est à remettre au plus tard le vendredi 24 mars 2017 au Bureau International, qui le transmettra ensuite à la Ville de Clermont-Ferrand.
La demande est automatiquement rejetée si le quotient familial (QF) de la Caisse d'Allocations Familiales est supérieur à 1500.
- **Aide municipale pour stage ou étude à l'étranger de la ville de Chamalières :**
Cette aide n'est accordée qu'à des étudiants résidant à CHAMALIERES.
 - 100 € pour un stage d'une durée de 1 mois et 200 € pour les stages supérieurs à un mois
 - 300 € pour un semestre d'étude et 500 € pour une année d'étude (9 à 12 mois)Ces aides peuvent être abondées de 50% dans le cas de séjour hors Union Européenne et Europe.
Transmission des dossiers et renseignements :
Monsieur le Maire de CHAMALIERES
Hôtel de Ville
1, place Claude WOLFF
63400 CHAMALIERES
Service des Affaires Scolaires, vie associative, sports, jeunesse, culture
04 73 19 57 56
bertrand.ribeyre@ville-chamalieres.fr
- **Passeport mobilité études :** Remboursement du billet d'avion pour les étudiants de moins de 26 ans originaires des DOM-TOM contraints d'étudier en métropole du fait de l'inexistence ou de la saturation de la filière dans laquelle ils font leurs études, dispositif géré par [l'ADOM](#) (l'Agence de l'Outre-Mer pour la Mobilité).



Aides financières spécifiques au Groupe ESC Clermont

S'adresser au service Admissions et Coursus ou au Service Financier

Bourses Fondation ESC Clermont :

La Fondation Groupe ESC Clermont accompagne les étudiants de l'Ecole vers une insertion et une évolution professionnelle au meilleur niveau.

Le fonds de solidarité « Vise haut pour aller loin, tu as du talent » permet aux étudiants dont la situation économique le justifie de bénéficier d'une bourse afin de poursuivre leur cursus de formation dans les meilleures conditions.

Réserve pour traitement des cas d'urgence :

Pour en bénéficier, il n'est pas nécessaire d'être boursier. Elle intervient par exemple en cas de difficulté d'obtention de prêt et peut accorder des dégrèvements partiels aux étudiants qui rencontreraient des difficultés particulières (accidents de la vie, maladie ou décès d'un parent...)

Délais de paiement exceptionnels :

Mensualisations, échéancier ou remise sur paiement complet immédiat. Contactez le Service financier.

Périodes en entreprise

S'adresser au JobLab

Stages

Notre école gère près de 1 200 offres de stages par an accessibles via notre plateforme d'emploi de l'école « Place aux jeunes ». La plupart des stages est rémunérée en moyenne de 500 à 1 200 € par mois.

Année de césure (optionnelle)

Après la 1ère année ou entre la 2ème et la 3ème année, les étudiants ont plusieurs possibilités dont celle de partir 1 an en entreprise. Dans ce cas ils perçoivent un salaire ou une gratification.

Alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation)

Dès sa deuxième année de cursus, l'étudiant peut signer un contrat d'apprentissage de 12, 18 ou 24 mois ou contrat de professionnalisation. L'entreprise d'accueil finance sa scolarité sur la période d'apprentissage et lui verse un salaire allant de 61 à 78 % du SMIC.



Activités occasionnelles ou régulières :

Les étudiants ont la possibilité de s'investir dans un job en parallèle de leurs études :

- proposés par nos associations étudiantes type Job Service ou Junior entreprise
- ou négociés auprès de nos entreprises partenaires (restauration, grande distribution, grandes enseignes, ...)
- ou repérés grâce aux plateformes de travail :
 - *travail collaboratif* comme Marcel dit oui, www.marcelditoui.com
 - *job étudiant* comme la centrale du job étudiant, <http://www.jobaviz.fr/>

Contacts

Pour plus de précisions, nous sommes à votre écoute

Service Admission et Coursus

Bourses et Aides Financières : Maria Cecilia BO mariacecilia.bo@esc-clermont.fr

Directeur des Etudes : Isabelle COMON isabelle.comon@esc-clermont.fr

Service Comptabilité/Finance

Delphine LAYRIS delphine.layris@esc-clermont.fr

JobLab

Alternance : Carinne MATTHIEU carinne.mathieu@esc-clermont.fr

Stages : Annabelle LAMY annabelle.lamy@esc-clermont.fr

Mélissa PRAT melissa.prat@esc-clermont.fr

Bureau International

Alexandra PESTRE alexandra.pestre@esc-clermont.fr